

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE BALADES VELO

OBJECTIF

Pour faire connaître l'association mais aussi et surtout pour fédérer les adhérents en leur proposant des moments de convivialité, REVV propose des sorties à vélo, programmées le 3^{ème} mercredi du mois l'après-midi et plusieurs dimanches dans l'année, en journée, ou demi-journée en fonction de la saison et des idées de parcours.

DESCRIPTIF

Le programme évolue d'une année sur l'autre en fonction des propositions émises par les membres de l'équipe. L'activité commence en septembre-octobre, jusque mi-mai, début juin, sauf exception.

Les balades sont la plupart du temps l'occasion de découverte de nos campagnes et villages, parfois un objectif culturel (visite d'un lieu précis, d'un patrimoine naturel). Elles sont accompagnées par un animateur bénévole. Elles sont gratuites ou exceptionnellement payantes (en cas de visite avec droit d'entrée). REVV peut éventuellement participer aux frais.

Le parcours est de difficultés moyennes. S'il y a des difficultés (longueur ou côte), on le précise dans la communication. Tout le monde participe et naturellement, au cours de la sortie, les personnes ayant plus de difficultés sont encouragées, attendues par d'autres.

La taille du groupe varie en fonction du thème et surtout de la météo : d'une petite dizaine à une trentaine de personnes.

Le rendez-vous est toujours au kiosque Peynet, sauf avis contraire. Pour le retour, les cyclistes se séparent progressivement, en fonction de ce qui les arrange.

Mise en œuvre

En fin ou cours de saison le responsable invite l'équipe des bénévoles accompagnateurs-trices à la MdV pour convenir du programme des prochaines sorties vélo, voire de l'année suivante. Chacun vient avec des idées ou en trouve au cours des discussions. Ne sont gardées que les propositions où un membre s'engage pour l'encadrement.

A la rentrée, le programme est présent sur le site, et mis à jour au fur et à mesure de nouvelles date proposée. De nouvelles balades peuvent se décider au dernier moment en fonction des opportunités.

En cas d'annulation, le responsable ou le gestionnaire du site le précise sur le site.

En début de saison, selon le programme annoncé, le responsable peut mettre en service un prospectus présentant les balades de l'année (recto) et la maison du vélo (verso), mis à disposition à la MdV, à l'office de tourisme, et dans le V du magazine de la Ville de Valence.

RESPONSABILITE - SECURITE

Les balades sont ouvertes aux adhérent-e-s. Les enfants sont acceptés sous l'entière responsabilité d'un adulte. Les participants doivent être équipés d'un vélo en bon état et respecter scrupuleusement le code de la route, ainsi que les consignes qui sont données par l'encadrant-e.

Pour la balade le responsable du groupe s'entend avec un-e autre bénévole pour fermer la marche. Aux croisements plus importants, un cycliste signale aux voitures la présence des cyclistes. Les personnes qui encadrent portent un gilet fluo. Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.

En cas de pluie le jour même ou de météo douteuse, la balade peut être annulée. La personne qui encadre prend la décision de l'annulation. L'annonce d'une annulation est faite la veille au soir au plus tard sur le site REVV (et annoncée sur la page Facebook REVV). Le-la responsable de la sortie peut être présent-e au lieu de rendez-vous pour en informer les éventuelles cyclistes. En cas de besoin, vous pouvez prendre contact par téléphone ou @mail.

Les participants devront avoir un vélo en état de marche et si besoin l'avoir auparavant vérifié à l'atelier de REVV (pour contrôle technique).

COMMUNICATION

La communication des sorties peut être faite sur plusieurs supports :

Le site REVV, qui est actualisé par le gestionnaire ou un des membres de l'équipe balade.

La page Facebook de REVV.

Le magazine de REVV « Le REVVeries » selon dates des balades programmées.

Le courriel "NewsLetter" adressé à tous les REVVeurs-ses pour les sorties à venir.

Dans le « V » le magazine de la Ville de Valence, ou/et par le biais des médias locaux (Dauphiné Libéré, ICI, etc.). En fonction des dates programmées, et de la sortie vélo proposée.

RESPONSABLE BALADE

Une personne est référente pour les balades. Elle communique avec l'équipe, assure une part de la communication, accompagne toutes ou certaines des balades annoncées.

ASSURANCE

REVV est assurée par la Macif pour ce qui est de la responsabilité civile. Pour les accidents individuels, les adhérents sont couverts par leur propre assurance.

BALADES “VELO-MOLO” des MERCREDIS APRES-MIDI

Elles sont accompagnées depuis plusieurs années le 3ème mercredi après-midi du mois, de mi-octobre à mi-mai (sauf exception).

Deux trois adhérents bénévoles en assurent fidèlement leur accompagnement,

Les parcours sont décidés le jour même, et se déroulent généralement dans Valence et environs, sans difficultés particulières, mais parfois sur des parcours plus longs selon les participant-e-s présent-e-s.

BALADES des DIMANCHES, EN JOURNEE OU DEMI-JOURNEE :

Elles sont programmées une à trois fois par trimestre, en journée ou demi-journée, durant la période scolaire, avec une pause hivernale généralement de décembre à fin janvier.

NB :

Les balades vélos des MERCREDIS, et des DIMANCHES sont gratuites, sauf cas d'exceptionnelle visite payante.

L'adhésion REVV doit être à jour avant la date de sortie. Le port du casque est obligatoire.